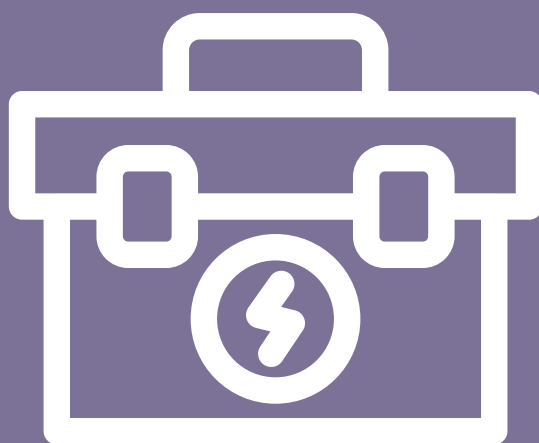


Consolidation des connaissances

(Installations électriques neuves
et existantes)





NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi les modules MAINTIEN - C 15-100 + LOI ALUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES CONFORMITÉ et SÉCURITÉ Installations électriques des locaux à usage d'habitation



NF C 15-100 & MES : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves et de mise en sécurité des installations existantes dans les logements d'habitation
 - Connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site

PROGRAMME

Rappel et évolutions sur la conformité des installations électriques

Norme NF C 15-100 (Décembre 2002)

- Mise à jour de 2005
- Amendement A4 (Mai 2013)
- Amendement A5 (Juin 2015)
- Fiches d'interprétations techniques
- Salle d'eau :
 - . Caractéristiques générales
 - . Matériels dans le local - Dans les volumes
- Installations électriques dans les bâtiments d'habitation
- Parties communes et services généraux des immeubles d'habitation
 - . Protection contre les contacts indirects
 - . Circuits terminaux
 - . Protection contre les surintensités
 - . Choix des dispositifs différentiels
- Réseau de communication dans les bâtiments d'habitation
 - . Evolution Septembre 2016
 - . Equipements

Rappel et évolutions sur la sécurité électrique des logements existants

Mise En Sécurité d'un logement

- Contexte réglementaire - Loi ALUR
- Référentiels
- Responsabilités
- Mise en conformité / Mise en sécurité
- Mesures compensatoires

Caractéristiques techniques de la mise en sécurité d'un logement

- 6 exigences techniques

Attestation de conformité CONSUEL

- Qualification professionnelle QUALIFELEC, mention Sécurité Electrique Habitat (SEH)

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens connaissant la Norme NF C 15-100 et les règles de sécurité électrique des logements décrites dans le guide Promotelec « installation électrique des logements existants »

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases techniques relatives aux installations électriques neuves et celles mises en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



300€ HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

Tarif INTRA

1 320€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

AUTOCONTRÔLE **Installations électriques des locaux** **à usage d'habitation (neufs et existants)**

AUTOCTR : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Réaliser le contrôle de leurs installations et de formaliser les résultats sur une fiche d'autocontrôle
 - Éviter les erreurs d'installation les plus fréquemment rencontrées par CONSUEL sur site

PROGRAMME

Sécurité électrique :

- Chiffres de l'Observatoire National sur la Sécurité Electrique (ONSE)

Autocontrôle : Installation électrique partiellement rénovée ou mise en sécurité

- Présentation du rapport d'autocontrôle PASS

Autocontrôle : Installation neuve ou entièrement rénovée (NF C 15-100)

- Présentation de la fiche d'autocontrôle issue de la partie 10-1 de la NF C 15-100

Mesurages

- Prise de terre
- Continuité
- Isolement

Approfondissement de certains points techniques selon la demande des stagiaires (en fonction du temps disponible)

Exemples :

- Mise en sécurité des parties communes
- Conformité des parties communes
- Installation de mise à la terre
- Liaisons équipotentielles : LEP et LES
- Volumes de protection et équipement de la salle de bain
- Eclairage TBTS
- Attestation de conformité CONSUEL

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com